
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien Le Plateau 2
sur le territoire non organisé de Ruisseau-Ferguson
par Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C.**

Dossier 3211-12-184

Le 17 juillet 2012

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Le Plateau 2 sur le territoire non organisé de Ruisseau-Ferguson par Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-04-21	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2011-05-06	Transmission de la directive
2011-09-30	Réception de l'étude d'impact
2012-01-12	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-02-10	Réception des réponses aux questions et commentaires
2012-03-29	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-04-24	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C., une filiale de Invenenergy Canada LLC, consiste à construire un parc éolien d'une puissance de 23 MW, comprenant dix éoliennes Enercon E-70 d'une puissance unitaire de 2,3 MW. Ce projet a été retenu par Hydro-Québec Distribution (HQ-D) le 20 décembre 2010 dans le cadre du

troisième appel d'offres éolien, réservé aux municipalités régionales de comté (MRC) et lancé le 30 avril 2009 pour 250 MW d'énergie éolienne sur le territoire du Québec.

Le projet comprend, en plus des dix éoliennes de 2,3 MW chacune, des chemins d'accès, un réseau collecteur (réseau électrique) majoritairement souterrain et un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV, qui s'avérera le même que celui construit pour le parc éolien Le Plateau, et situé dans la partie nord de la zone d'étude de ce dernier. Le poste adaptera le courant à la ligne de raccordement électrique à 315 kV construite par Hydro-Québec.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien Le Plateau 2 sont l'impact sur le paysage lié à la présence des éoliennes, la perturbation potentielle du climat sonore associée au fonctionnement des éoliennes et l'incidence de la réalisation du projet sur l'économie locale et régionale. Le projet étant éloigné des habitations humaines, tous les impacts négatifs s'avèrent d'importance mineure.

Le coût global du projet est estimé à 70 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le mois de décembre 2013.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;

et les ministères et organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C. *Parc éolien Le Plateau 2 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 28 septembre 2011, pagination multiple, 5 annexes;
- ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C. *Parc éolien Le Plateau 2 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 28 septembre 2011, non paginé;
- ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C. *Parc éolien Le Plateau 2 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Questions et commentaires*, par Pesca Environnement, 8 février 2012, 25 pages, 1 annexe;
- ÉNERGIE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE LE PLATEAU S.E.C. *Parc éolien Le Plateau 2 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Questions et commentaires, série 2*, par Pesca Environnement, 20 avril 2012, 14 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les volumes subséquents, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de mai 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres